

Enquête publique sur la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Retz-en-Valois

La Communauté de Communes Retz-en-Valois (CCRV) a prescrit une enquête publique relative à la modification n°1 du PLUi. Cette procédure de modification a pour objectif de faire évoluer les dispositions réglementaires s'appliquant en zone U1b, sur le site de la Vache Noire à Montigny-Lengrain et Vic-sur-Aisne, de façon à permettre l'installation de constructions et d'équipements de grande hauteur nécessaires à l'évolution des activités autorisées.

L'enquête publique se déroulera du jeudi 3 avril 2025 à 9h au vendredi 18 avril 2025 à 11h, uniquement dans les communes concernées (Montigny-Lengrain et Vic-sur-Aisne).

Le PLUi c'est quoi ?

Le PLUi détermine la politique d'aménagement du territoire de la CCRV et fixe les règles d'utilisation et d'occupation du sol applicables sur l'ensemble des 54 communes. Document de référence destiné à évoluer, il permet d'avoir une vision à long terme pour le territoire.

Enquête publique relative à la modification n°1 du PLUi

Le dossier soumis à enquête publique comprend :

- l'ensemble des pièces du projet de modification n°1 du PLUi, y compris un dossier mentionnant les éventuelles incidences environnementales,
- le cas échéant, les avis des communes concernées (Montigny-Lengrain, Vic-sur-Aisne) et des personnes publiques associées,
- l'avis de l'autorité environnementale, précisant l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale,
- la décision du Conseil communautaire de ne pas soumettre la procédure à évaluation environnementale.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le **dossier sera consultable**:

- sur le site internet de la CCRV : www.cc-retz-en-valois.fr
- en formats papier et numérique :
 - au siège de l'enquête publique, fixé au Pôle Aménagement du Territoire de la CCRV - 35 rue du Général Leclerc – 02600 VILLERS-COTTERÊTS, aux jours et heures d'ouverture, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30, et le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30
 - à la mairie de Montigny-Lengrain aux jours et heures d'ouverture, du lundi au vendredi de 9h à 12h
 - à la mairie de Vic-sur-Aisne aux jours et heures d'ouverture, les lundis, mardis, jeudis et vendredis matins de 8h30 à 12h et le mercredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du Pôle Aménagement du Territoire de la Communauté de Communes Retz-en-Valois.

Un poste informatique sera tenu à disposition au Pôle Aménagement du Territoire de la CCRV, aux jours et heures d'ouverture de celui-ci.

Comment émettre des observations ?

Le public pourra **formuler ses observations** pendant toute la durée de l'enquête publique :

- aux jours et heures habituels d'ouverture au public, sur les **registres d'enquête déposés** :
 - au **Pôle Aménagement du Territoire**
 - à la **mairie de Montigny-Lengrain**
 - à la **mairie de Vic-sur-Aisne**
- par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete-plui-ccrv@retzenvalois.fr
- par courrier postal à l'attention de M. le Commissaire enquêteur – Pôle Aménagement du Territoire de la CCRV – 35 rue du Général Leclerc – 02600 VILLERS-COTTERÊTS

Le Commissaire enquêteur recevra le public aux dates, heures et lieux suivants :

- jeudi 3 avril de 10h à 12h à Vic-sur-Aisne (Mairie – 2 rue Brouillaud)
- samedi 12 avril 2025 de 10h à 12h à Villers-Cotterêts (Pôle Aménagement du Territoire de la CCRV – 35 Rue du Général Leclerc)
- vendredi 18 avril 2025 de 9h à 11h à Montigny-Lengrain (Mairie – 1 Place de l'Eglise)

Le Commissaire enquêteur rendra son rapport et ses conclusions motivées dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête publique.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du Commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an au Pôle Aménagement du Territoire de la CCRV, aux jours et heures d'ouverture de celui-ci, et sera consultable sur le site Internet de la CCRV : www.cc-retz-en-valois.fr

Pour tout renseignement complémentaire : Madame Mathilde GOSSART, Chargée de mission Urbanisme et Habitat à la Communauté de Communes Retz-en-Valois au 03.23.96.99.93.

La Communauté de Communes Retz-en-Valois c'est :

- 54 communes
- 28 939 habitants
- 10 vice-présidents, 10 membres de Bureau, 82 conseillers communautaires
- Près de 100 agents impliqués
- Une localisation proche des grands pôles que sont Roissy- Charles de Gaulle à 40 minutes, Reims et Paris à 1h, Amiens à 1h25 et Lille à 1h50.

Service Communication